

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

18 mars 1993 - n° 1120
Hebdomadaire romand
Trentième année

Le symbolique et le politique

L'élection de Ruth Dreifuss au Conseil fédéral, ce ne fut pas une tragédie à l'antique, mais son déroulement empruntait quelque chose à la mise en scène des grands mythes: le sacrifice du prétendant, exilé par les siens; la punition de sa rivale, exécutée à son tour; la découverte d'une miraculeuse filiation entre l'héroïne vaincue et l'héroïne triomphante; le retour de la triomphatrice dans sa patrie première. Et le chœur rythmant l'action sur la place Fédérale.

A un autre niveau, la comédie n'est jamais loin, on pouvait observer le 10 mars l'insolite bousculant les habitudes conformes: les libéraux crispés au point que Jean-François Leuba n'arrivait pas à la tribune à relire ses propres phrases pourtant solennelles. Et puis, si les femmes, dit-on, s'expriment plus volontiers que les hommes par les pleurs, elles savent aussi plus spontanément sourire: celui de Ruth Dreifuss faisait sauter les vernis protocolaires et l'accolade à René Felber prouvait que c'était bien une femme qui avait été élue au Conseil fédéral.

La politique, qui est théâtre aussi, a besoin parfois, pour être perçue, de cette dramaturgie et de cette symbolique. Toutes ces conditions ont été réunies pour la centième création, en deux actes, d'une élection au Conseil fédéral. Mais la symbolique d'une victoire ou d'un sacre ne change pas en profondeur les données politiques et économiques. Le 21 mai 1981, François Mitterrand sortait du Panthéon une rose à la main dans l'éclat d'accords symphoniques; deux ans plus tard il choisissait, contraint, une politique de rigueur.

Ruth Dreifuss a appelé de ses vœux un nouveau contrat social pour mieux répondre aux défis de l'heure: il devrait concerner les collectivités publiques et les partenaires sociaux. Quelle peut y être la place de l'Union syndicale suisse quand la majorité des parlementaires ont déclaré, ce que Blocher a répété à la tribune, ce que le rédacteur en chef de la NZZ a confirmé dans un éditorial de son journal, que, la veille de sa candidature, ils n'avaient jamais entendu

parler de Ruth Dreifuss ? Elle est depuis plusieurs années secrétaire de l'organisation faîtière qu'est l'Union syndicale suisse, responsable à ce titre des dossiers sociaux et internationaux, représentante de la Suisse à l'OIT, et elle serait une inconnue pour les parlementaires suisses ! Impensable dans la majorité des pays européens. Si le contrat social passe par la connaissance et la reconnaissance des partenaires, le chemin jusqu'au point de rencontre est encore long en Suisse, qui se vante pourtant de sa paix du travail.

Sur le terrain plus limité du rôle de l'Etat, la droite a affiché clairement sa volonté de plafonner à son niveau actuel la quote-part des prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux. Or notre politique sociale est inachevée, de même que notre politique de solidarité internationale. Elle ne pourra pas être débloquée sans moyens supplémentaires et (ou) renoncement à des interventions lourdement coûteuses dans l'agriculture, les transports, la défense nationale, etc. C'est selon la couleur et les goûts. Là est l'enjeu politique omniprésent, mais jamais clairement débattu entre associés politiques, unis pour combien de temps encore par la formule de composition du gouvernement.

L'élection a créé la symbolique de l'ouverture. On ne peut qu'espérer (courage !) qu'elle se prolonge en politique de l'ouverture.

AG

Merci

Chère Christiane, chère Ruth,
Votre campagne pour l'élection au Conseil fédéral restera dans les mémoires parce qu'elle fut une authentique leçon, j'allais dire de choses, non, de vie, mieux, un témoignage d'authenticité politique. Dans un pays où la chose publique fait l'objet d'un rituel longuement élaboré, complexe et feutré à souhait, confisqué par un petit cercle de notables, vous avez restitué au public ce qui lui appartient de plein droit.

suite à la page 2

J.A. Lausanne Domaine public

Bi-mensuel romand
N° 1 31 octobre 1963

Rédacteur responsable: André Gavillet
Abonnement: 20 numéros 12 francs
Le numéro 70 centimes
Administration, rédaction: Case Chauderon 142
Chèque postal II 155 27

Les articles de ce numéro
ont été discutés et rédigés par:

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
Pierre Furter
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Philippe Müller
Christian Ogay
Jeanne-Marie Perrenoud
C.-F. Pochon

Dans les prochains numéros de

Domaine public:

- Par quel tour de passe-passe ont été augmentées les primes R.C. pour les automobilistes;
- Après la dissolution de la Nouvelle gauche neuchâteloise en tant que parti, l'interview d'Yves Velan sur cette expérience politique;
- Une étude de la presse suisse;
- Les défauts des systèmes actuels de sélection scolaire;
- Une analyse du vocabulaire de la dernière campagne électorale;
- Aux ouvriers, la parole: Des interviews à la sortie des usines.

Nous reproduisons ci-dessus la colonne-titre du premier numéro de *Domaine public*. C'était en 1963. La future conseillère fédérale s'y trouvait en bonne compagnie.

Merci

suite de la première page

Si vos personnalités ont fortement marqué l'événement, jamais vous n'avez volé la vedette à la cause que vous défendiez, un gouvernement auquel une large partie de la population puisse enfin commencer à s'identifier et, au-delà, l'accès des femmes à toutes les responsabilités. Dans un pays qui a certes développé les moyens de participation démocratique mais où citoyennes et citoyens semblent lassés d'en faire usage, vous avez redonné espoir à celles et à ceux pour qui la politique n'était plus qu'un jeu byzantin à mille lieues de leurs soucis quotidiens.

L'une au service de l'autre, puis la mieux placée s'effaçant devant l'autre, vous avez fait la preuve que le charisme et les qualités personnelles mises au service d'une cause grandissent les individus, et c'est pourquoi les hommes du Parlement qui s'opposaient à vous paraissaient si petits. Ce succès est l'aboutis-

sement d'un long engagement militant de votre part et le résultat d'une large mobilisation: il est donc encore possible d'enthousiasmer les gens et de faire avancer une idée pour autant qu'on y consacre ses énergies, qu'on trouve les mots justes et qu'on touche les véritables préoccupations de la population. Vous avez rappelé — et combien ce rappel était nécessaire — que le combat politique n'exclut pas la joie et l'humour, pas plus que la spontanéité; qu'il peut se passer de l'invective et de la médisance auxquelles recourent trop souvent les hommes à court d'arguments. Votre sérénité dans l'épreuve, votre tranquille assurance dans l'agitation qui a caractérisé ces derniers jours, la force de votre conviction ont réconcilié plus d'une citoyenne et plus d'un citoyen avec la politique. Pour sûr que cette campagne restera dans les mémoires, non pas tant à cause des péripéties qui l'ont marquée que des valeurs d'authenticité que vous y avez apportées. Merci.

Jean-Daniel Delley

Ruth Dreifuss et «Domaine public»

Ruth Dreifuss fut, en 1963, une de cofondatrices de DP. Un petit groupe genevois, qu'animait sans parti-pris confessionnel l'abbé Kaelin, songeait à s'exprimer à travers un journal. De cette équipe de réflexion, Jean-Jacques et Ruth Dreifuss notamment se joignirent au groupe vaudois.

Domaine public fut ainsi lancé, avec antenne à Neuchâtel et Berne. C'est un ami valaisan ne pouvant ou ne voulant, vu ses fonctions étatiques, s'afficher qui fut à l'origine du titre.

L'apport de Ruth Dreifuss fut décisif lors du lancement. Elle travaillait à l'époque à *Coopération*. La rédaction avait reçu une lettre du père d'une recrue, qui se plaignait de ce que son fils avait dû assister à un entraînement d'aviateurs, avec simulation poussée de tortures physiques, qui se déroulait dans un décor soviétique. *Coopération* ne voulait pas utiliser cette information. Vu son importance, voire ses implications internationales, DP ne sauta pas sur le scoop, mais l'annonça naïvement pour son prochain numéro. *Le Pays* de Porrentruy brûla le sujet, mais DP avait

obtenu l'interview exclusive du commandant de l'exercice, le colonel Zerkiebel. L'article fit le tour de la presse suisse, suscita une interpellation au Conseil national. En trois numéros, nous avions mille abonnés, le lancement était réussi.

Depuis, Ruth Dreifuss est restée fidèle à DP. Elle y a amené des amis, elle en a rencontré. Lors de notre réunion d'été, elle nous rejoignait régulièrement au volant de sa deux-chevaux, à laquelle elle a renoncé, hélas une année trop tôt pour que l'image protocolaire puisse en être bousculée.

Plus sensible à la politique internationale, plus génération Vietnam, plus marquée par l'idéologie de la gauche française, elle était dans nos débats internes confrontée aux tensions de tout homme ou femme de gauche entre le désir de changement profond et la patience du réformisme. Son expérience syndicale, sa participation aux institutions internationales lui ont appris sur d'autres terrains à dépasser dialectiquement ces tensions. Le Conseil fédéral sera un superbe et nouveau champ d'exercice. Tout DP la félicite et lui souhaite succès.

Que ne s'y épuise pas sa qualité première, qui n'est pas politique mais de cœur, la générosité. ■

Raisonné, tout simplement

(jd) La formule dite magique — mais que diable vient faire la magie dans cette affaire ? — est à nouveau sur la sellette. L'élection au siège laissé vacant par René Felber en a été le prétexte. Le quart du Parlement est décidé à bouter les socialistes hors du gouvernement. Nombre de commentateurs prédisent la fin prochaine de cette formule, vidée de son sens ou pourrie jusqu'à la tige, c'est selon. La veille de l'élection, le rédacteur en chef de la *Neue Zürcher Zeitung* a appelé les partis bourgeois à faire preuve de courage et à reprendre en mains les rênes de l'exécutif pour imposer une authentique politique libérale. Appel qu'il a renouvelé samedi dernier.

Inventée et imposée en 1959 par les catholiques-conservateurs, cette formule assure aux quatre principales formations politiques du pays une place au Conseil fédéral. Mais n'oublions pas que ses racines sont beaucoup plus anciennes. L'entrée d'un premier conservateur au Conseil fédéral date de 1891 déjà, alors même que la grande famille radicale domine sans partage le Parlement. Cette «proportionnalisation» progressive et volontaire du gouvernement reflète l'impossibilité où se trouve un parti, hégémonique par la grâce du scrutin majoritaire, de diriger le pays à sa guise, contrecarré qu'il est dans ses intentions par l'usage du droit de référendum: en 1891 les conservateurs balaient en votation populaire un projet de nationalisation des chemins de fer; six ans plus tard leur représentant à l'exécutif, Paul Zemp, mènera à bien cette tâche. Impossibilité renforcée bien sûr lorsque le scrutin proportionnel fait son apparition en 1919 et donne au Parlement un visage plus conforme à la réalité politique du pays. N'oublions pas non plus que la proportionnelle affecte également les exécutifs cantonaux et communaux, quand bien même ces derniers sont en règle générale désignés au scrutin majoritaire. La coopération des partis au sein des gouvernements reflète plus que la volonté de simplement se partager le pouvoir; elle traduit une exigence institutionnelle, à savoir que tout projet constitutionnel doit trouver l'assentiment de la double ma-

jorité populaire et cantonale et que toute loi est susceptible d'être attaquée en référendum. La coopération est donc une condition essentielle du fonctionnement des institutions; elle est le pendant obligé des droits populaires. Pour obtenir l'appui d'une majorité du souverain, les décisions ne peuvent résulter que d'un consensus qui prend en compte les principaux intérêts en présence.

Aujourd'hui, la formule a-t-elle fait son temps ? Il est vrai que depuis une vingtaine d'années le ton s'est durci, les antagonismes sont plus marqués. De manière plus systématique la gauche, et plus récemment les écologistes, se

**Les démocraties modernes
sont devenues trop
complexes et confrontées
à trop de défis pour
supporter les coups de
barre de l'alternance.**

retrouvent minoritaires. Le Conseil fédéral, au sein duquel naissent les premiers arbitrages, a plus de peine à convaincre le Parlement et son action paraît parfois hésitante. Or la volonté de coopération ne subsiste que si chacun des partenaires peut espérer raisonnablement y trouver son compte, si ce n'est à chaque coup du moins régulièrement. A droite maintenant, certains sont tentés de pousser jusqu'au bout leur avantage et de faire cavalier seul. Les difficultés présentes que rencontre la formule actuelle de gouvernement ne sont guère étonnantes. Le ralentissement de la croissance économique a rendu le partage plus âpre. Aujourd'hui que frappe la récession, les nouveaux équilibres économiques et sociaux provoquent tiraillements et conflits. D'où

la tentation à droite, et dans une moindre mesure à gauche — car cette dernière sait ce qu'elle y perdrait — d'une situation plus tranchée, d'une concurrence plus affirmée. Cette aspiration est illusoire. Alors qu'en Suisse la démocratie de concordance tend à devenir le bouc émissaire de tous les maux — lenteur, indécision, opacité — partout ailleurs on observe un mouvement puissant en faveur de ce mode de gouvernement: l'appel d'un Michel Rocard en France, le tout récent pacte social en Allemagne, l'approche consensuelle d'un Clinton ne reflètent rien d'autre qu'un besoin profond de coopération. Les démocraties modernes sont devenues trop complexes et confrontées à trop de défis pour supporter les coups de barre de l'alternance, le pouvoir politique trop vulnérable pour ignorer une fraction significative de l'opinion.

Il ne s'agit donc pas de changer de système, mais d'améliorer les conditions de fonctionnement de la coopération. Les péripéties des 3 et 10 mars derniers auraient pu être évitées si la communication entre les partis gouvernementaux fonctionnait mieux: la concordance ne se construit pas à coup de signaux et de bricolages de dernière minute. Elle ne craint pas des opinions tranchées — c'est le point de départ — mais exige, pour atteindre le point d'arrivée, un dialogue permanent. Là est la responsabilité des partis qui se veulent gouvernementaux. Non pas tant de trouver un accord préalable et détaillé — le risque serait grand de n'aboutir qu'à un programme du plus petit dénominateur commun — mais de s'entendre sur les problèmes à résoudre en priorité, la manière de les résoudre pouvant dépendre de la constitution de coalitions changeantes au gré des sujets particuliers. ■

Titres

Petit florilège de titres en français récemment parus dans la presse allemande: «On m'a frappé sur la bouche» (*WoZ*), «Nachtstück eines Fin-de-Siècle» (*WoZ*), «Tant de bruit pour une omelette» (*Tages Anzeiger*), «Quantité négligeable» (*Schaffhauser Nachrichten*) «Rouge ou noir» (*Höngger*); tiré d'un feuillet du carnaval de Bâle: «Honi (*sic*) qui bien y pense».

Et dire que j'ai failli ne pas y aller !

Comprenez-moi: Neuchâteloise, admiratrice de l'une et amie de l'autre, mon cœur coupé en trois risquait gros. Ma raison, elle, était souffrante depuis le 3 mars déjà. Une sacrée grippe de neurones accompagnée de cauchemars épouvantables: bourgeois méchants contre bourgeois moins méchants, socialistes gentils contre socialistes moins gentils, femmes saintes contre harpies déchaînées, si les rêves comme on le dit ont une signification, il faudra vraiment que je prenne des cours de décryptage.

Et dire que j'ai failli rater le spectacle ! Dans ma candeur de démocrate directe, je croyais que pour accéder à la tribune, il suffisait d'arriver très tôt, d'avoir sa carte d'identité avec soi et de n'être pas fichée dans la liste de ceux qui avaient demandé à savoir

s'ils n'étaient pas fichés. Et bien pas du tout. Pas un moulin, le tipee fédéral, surtout un jour comme ça, avec toute cette populace sur la place.

Avant que l'espèce soit protégée et la conjonction antinomique, trouvons-nous un socialiste bien placé, qui de plus serait un ami, me suis-je proposé à moi-même avec un succès presque immédiat. La carte de légitimation — tribune réservée debout — du 10 mars 1993, je la garderai longtemps, je puis vous l'assurer. Elle m'a ouvert trois barrières et deux portes en quelques minutes. A 7 heures 15, j'attendais dans le couloir que les huissiers et les Securitas talkie-walkisés veuillent bien laisser le peuple, moi, surplomber ses élus, moi aussi. Ah ! la force irrésistible de la démocratie. Demos je suis, femme je serai et le plus tôt sera le mieux. A 8 heures

pile enfin l'huissier peu amène nous amène au poulailler. Et c'est le cœur tapant, debout derrière les crânes assis de la délégation genevoise, que j'ai vécu les péripéties et les rebondissements incessants de ma matinée théâtrale.

On nous dit que la pièce est déjà un classique. Espérons tout de même qu'on ne la rejoue pas trop souvent. Les rôles féminins sont grandioses soit. Tous, sans exception. Je serai la dernière à m'en plaindre. Mais les hommes ! Les hommes sont décidément trop mal servis. C'est injuste, trop injuste. Le texte souffre de nombreuses incohérences. Et cette figuration essentiellement masculine et muette, ça vous paraît équilibré ? Moi, je dis que le jour où on arrivera à jouer la même chose à quota égal, côté figurants et côté acteurs, Merlin et sa formule pourront aller se rhabiller.

A propos, Madame Merlin, elle s'appelait comment ?

Anne Rivier

L'article 96 de la Constitution fédérale

(ag) Nous connaissons assez Ruth Dreifuss pour attester, si besoin était, qu'elle est Genevoise de cœur et d'accent. Si elle avait son domicile politique à Berne, elle était pour le moins double nationale. Mais cette notion, reconnue aujourd'hui lors de la naturalisation des étrangers, n'existe pas au sens de l'article 96 qui, on le sait, interdit à l'Assemblée fédérale d'élire plus d'un conseiller fédéral issu du même canton.

Il n'en reste pas moins que le transfert, en vingt-quatre heures, des papiers de domiciliation, admis par l'Assemblée fédérale (à défaut d'un tribunal constitutionnel) et par l'opinion, même si quelques notables genevois se sont d'abord fait tirer l'oreille, pose un problème d'égalité de traitement.

Il a été envisagé avant le 10 mars d'autoriser, par arrêté urgent, une dérogation à l'article 96. Cette procédure fondée sur l'article 89 bis aurait été constitutionnelle, sous réserve de ratification

par le peuple dans le délai d'une année. Elle aurait eu l'inconvénient de l'urgence, mais le mérite de la franchise. Car celui ou celle qui a obtenu un mandat politique ne peut pas disposer de la même liberté de manœuvre. L'article 96 crée donc, dans son interprétation, deux catégories de citoyens et de citoyennes: les amovibles, déplaçables dans les vingt-quatre heures, et les inamovibles, car attachés à une fonction politique. On pénalise ainsi celui qui a reçu un mandat du peuple.

Plus largement, l'aspiration des femmes à une représentation au Conseil fédéral a introduit un nouveau paramètre d'une élection qui doit tenir compte désormais de l'appartenance politique, de l'appartenance régionale et éventuellement de la qualité d'homme ou de femme. La contrainte cantonale limite inutilement le choix.

Dépassé, l'article 96 doit être révisé. On a voulu éviter d'avoir à le faire à chaud, qu'on le fasse donc à froid. ■

5304 Endingen

(cfp) Endingen, dans le canton d'Argovie, est le lieu de d'origine de la nouvelle conseillère fédérale. En prenant le car postal qui mène de Brugg à Zurzach, le touriste romand sera surpris par les vignobles implantés sur les pentes de la vallée de la Surb; le visiteur peu averti sera aussi surpris par la synagogue monumentale, couronnée par un pignon à redans, comme le précise le *Guide culturel de la Suisse*.

Par décision de la Diète fédérale de Baden en 1678, le village est devenu, avec Lengnau, la commune voisine, le lieu de résidence assigné aux juifs. Ils devaient y rentrer tous les soirs pour y passer la nuit, s'ils avaient été à Zurich par exemple pour affaires.

La localité, qui comptait près de 2000 habitants en 1850, en avait perdu près de la moitié après l'abolition des lois discriminatoires. Actuellement, en raison de sa proximité de Zurich, la population d'Endingen est d'environ 1600 habitants.

L'INVITÉ DE DP

Incohérence et opacité

Beat Kappeler

économiste et journaliste indépendant

Prenons un peu de recul après cette semaine turbulente et pleine d'émotions, mais restons dans le sujet: les incohérences de notre système gouvernemental et parlementaire. Car après la gifle administrée par le peuple le 6 décembre, le gouvernement et le Parlement sont restés en place et font semblant d'exécuter la politique blochérienne qui a gagné. C'est ainsi que M. Cotti d'abord, suivi d'une forte délégation diplomatique, sont allés à Bruxelles pour négocier la coopération en matière de recherche. Or la position de la Communauté est des plus vagues: on n'a pas de concept, on doit insérer la recherche dans un éventuel bilatéralisme global, de toute façon on n'a pas de mandat, on vous téléphonera... Mais la délégation suisse jugea cette réponse positive. Elle

adopta donc exactement la position qu'aurait prise un gouvernement blochérien-écologiste. Le gouvernement claironne des succès bilatéraux là où il n'y en a pas, lui qui avait fait voter l'EEE parce qu'on ne pouvait pas compter sur les solutions bilatérales... Le mécanisme se répétera. Ce gouvernement prendra sur lui les chiffres des chômeurs supplémentaires dus à la non-intégration ou les difficultés des industries frappées par les réglementations discriminatoires de la CE. Ce gouvernement n'a pas protesté contre l'injonction de M. Kohl aux Länder de la République fédérale de ne plus accepter des immigrants venant de pays extérieurs à la Communauté où à l'EEE. Les Suisses sont visés, mais on ne nous expliquera pas que c'est la faute à Blocher si tous les Suisses alémaniques sont désormais exclus de leur patrie culturelle. Je continue à penser que l'alternance du pouvoir pour-

rait rendre transparentes de telles questions, alors que la formule magique d'aujourd'hui les opacifie. Mais les grands vainqueurs du 6 décembre n'en sont pas plus conséquents pour autant. L'une des mesures du paquet de réformes intérieures Swisslex autorise des dimensions plus larges pour les camions. Or ces nouvelles dimensions avaient servi d'épouvantail dans les démonstrations de M. Blocher et des écologistes hostiles à l'EEE. Ils avaient chauffé à blanc des salles entières de fidèles avec cette perspective. Mais les grands ténors se taisent maintenant que la Suisse elle-même se prépare à commettre l'impardonnable...

Quelquefois je désespère de cette politique d'amateurs niais qui dominent la scène suisse et je suis amené à penser que ce pays est trop petit pour produire des élites multiples, suffisamment nombreuses pour avoir une pensée cohérente et pour entrer en concurrence. Mais il y a une lueur d'espoir — elle nous vient du Liechtenstein. Dans cette principauté minuscule, deux grands partis et une petite formation viennent de s'affronter; le grand parti d'opposition a gagné les élections, le chef du gouvernement a démissionné et, depuis, les partis sont en négociation pour former une coalition. La Suisse n'est donc pas trop petite pour avoir une politique compétitive et transparente. Mais les politiciens suisses sont trop bêtes ou trop de gens sont déjà dégoutés au point de les laisser faire. ■

COURRIER

Tabac et alcool: doublons la pub !

Le Conseil des Etats a donc tranché: il refuse toute limitation de la publicité sur l'alcool et le tabac. Vive la liberté d'un peuple mûr, adulte et responsable ! (...) Pourtant le tabac tue dix fois plus que la drogue et parmi ses 10 000 victimes annuelles en Suisse, beaucoup sont des non-fumeurs lentement empoisonnés par leurs amis, collègues ou parents fumeurs. (...) Je me garderai de critiquer nos sages. Ils ont sûrement pesé leur décision. Mais puisqu'ils aiment la liberté, je leur propose de faire un pas de plus. (...)

Pour obtenir des fabricants et vendeurs de produits qui engendrent la dépendance une réparation partielle des dégâts qu'ils provoquent, on pourrait les obliger à doubler leur budget publicitaire. Pour chaque million consacré à leur publicité, ils auraient à verser le même montant à un fonds de compensation et de contre-publicité. Avec ce pactole, le fonds pour-

rait sponsoriser à son tour les activités sportives et culturelles et rivaliser de contre-publicité. Il pourrait s'attacher les meilleurs photographes, dessinateurs, graphistes, caricaturistes, psychologues, mimes, diseurs, poètes, humoristes et imprimeurs, à l'esprit original et aigu, qui dégonfleraient la publicité adverse et déniaiseraient le public en lui dévoilant les ficelles qui servent à le manipuler. (...) Il se pourrait même que les industriels de l'alcool et du tabac, loin de traîner les pieds en gémissant sur leurs charges nouvelles, se frottent les mains et foncent. Car la rivalité publicitaire, la passion joyeuse des foules leur apporterait ce qui leur a toujours manqué: la certitude d'un écho, d'un «taux d'écoute» exceptionnels. Leur moindre slogan serait analysé, décortiqué, pesé, jugé par un public friand et impatient de connaître la réplique. Ainsi, le tabac et l'alcool seraient de toutes les conversations, omniprésents dans la vie quotidienne. Mais transformés en jeux, démythifiés, instruments ludiques et sources de liberté, ils seraient dépossédés de leur sinistre pouvoir.

Lürg Barblan, Lutry

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Anne Rivier

Forum: Beat Kappeler

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 — CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

L'égalité a un prix. La droite ne veut pas payer

Il y a fixation sur l'âge de la retraite et l'on en vient à oublier toutes les améliorations apportées à l'AVS par le Conseil national. Et si on raisonnait autrement: en fonction des années de cotisation, du travail effectué, etc. Car s'il y a discrimination entre hommes et femmes, il y a aussi inégalité entre travailleurs, quel que soit leur sexe.

(pi) Faut-il rejeter l'entier de la dixième révision de l'AVS parce que l'âge de la retraite est porté à 64 ans pour les femmes ? Le parti du travail répond par l'affirmative et annonce déjà un référendum: avec quelques slogans aussi simples que réducteurs, il n'aura probablement pas de peine à obtenir les 50 000 signatures nécessaires, même en l'absence de soutien du parti socialiste, qui n'a pas encore arrêté sa position (le projet adopté par le Conseil national doit encore passer devant le Conseil des Etats). Francine Jeanprêtre, socialiste vaudoise et vice-présidente de la commission de la sécurité sociale du National, s'est ralliée au compromis: une partie des améliorations apportées par cette révision sera compensée par une élévation de l'âge de la retraite des femmes. Un avis que ne partageait pas Ruth Dreifuss lorsqu'elle était secrétaire centrale à l'Union syndicale suisse: «Ce paquet est politiquement stupide !» déclarait-elle à la Suisse le 10 janvier. Elle s'exprimait dans le même sens sur les ondes de la radio romande à la veille de son élection au Conseil fédéral, deux jours avant que le département de l'Intérieur, en charge du dossier, ne lui soit attribué.

Le Conseil national «généreux»

L'âge qu'il faut atteindre pour avoir droit à une rente AVS doit demeurer une question ouverte et ne supporter pas les positions de principe; le fixer à 64 ans pour les femmes n'a en soi rien de choquant. Mais il y a la manière et la droite apeurée par les caisses vides de l'Etat, dans un souci d'équilibre financier reposant sur des prévisions que conteste Pierre Gilliard, l'a imposé de façon trop brutale. Dans son projet initial, le Conseil fédéral souhaitait maintenir les âges actuels (62 et 65 ans) tout en annonçant sa volonté de les rediscuter au moment de la onzième

révision, à mettre en route dès que la dixième serait adoptée. Mais le travail parlementaire a été fructueux: une révision partielle est déjà entrée en vigueur au début de l'année, qui améliore la situation des rentiers modestes et des femmes divorcées. Et la version adoptée par le National est plus généreuse pour les femmes que celle prévue par le Conseil fédéral. C'est en effet le Parlement qui a imposé à Flavio Cotti un système de répartition des revenus entre époux, appelé «splitting» (le revenu du mari est pris en considération pour calculer la rente de la femme et vice-versa) et le bonus éducatif (un revenu

fictif est ajouté aux revenus des assurés pour le calcul de la rente des personnes ayant élevé des enfants; la bonification pour tâches d'assistance est basée sur le même principe).

Même si elles ne sont pas les seules bénéficiaires de cette révision, les femmes voient leur situation considérablement améliorée. Mais ces améliorations sont-elles suffisantes pour que l'égalité entre hommes et femmes soit réalisée dans ce domaine et que la différence d'âge de la retraite soit donc presque supprimée ?

Les inégalités restent nombreuses

La réponse est incontestablement non. Même si, dans l'AVS elle-même, les inégalités auront été supprimées, elles restent nombreuses dans la vie des femmes et influencent directement le montant de leur rente et, plus généralement, leur situation sociale à l'âge de la retraite. Le récent Message du Conseil fédéral concernant la loi sur l'égalité fait un inventaire édifiant des discriminations et des inégalités dont les femmes sont victimes durant leur vie active. Il y a bien sûr les inégalités de salaire, qui restent importantes, mais aussi la perpétuation d'un système qui voit la

Taux d'activité et travail à temps partiel des femmes et des hommes

	Femmes		Hommes	
	sans enfants	avec enfants	sans enfants	avec enfants
Taux d'activité	73%	56%	90%	90%
Travaillent à temps partiel	48%	75%	15%	5%

Tableau DP; source: Message du Conseil fédéral concernant la loi sur l'égalité.

Ce tableau montre bien que c'est avant tout la vie professionnelle des femmes qui est modifiée par la présence d'enfants: ce que l'on appelle leur taux d'activité, et qui prend en compte toute activité professionnelle lucrative même à temps partiel, diminue avec la présence d'enfants alors que celui des hommes reste inchangé. Les rares hommes, par contre, qui peuvent travailler à temps partiel en l'absence d'enfants doivent souvent y renoncer lorsqu'ils deviennent pères. Leur rôle est de subvenir aux besoins financiers de la famille et il leur appartient de compenser une diminution de l'activité lucrative de l'épouse et l'augmentation des charges liées à la présence d'un enfant.

Il n'y a rien de choquant à ce que maman s'occupe des enfants pendant que papa travaille, pour autant que cette situation résulte d'un choix, ce qui n'est manifestement pas le cas pour l'instant. Et la situation de retraitée ne devrait pas en être affectée. La dixième révision de l'AVS tient compte de cette situation, par l'introduction du «splitting» et du bonus éducatif.

femme interrompre ou diminuer fortement son activité professionnelle pour s'adonner aux tâches éducatives et domestiques. Or si la dixième révision en tient compte, les inégalités qui en résultent ne sont pas supprimées pour autant: l'AVS ne représente qu'une partie du revenu des personnes à la retraite et le deuxième pilier ne connaît ni «splitting», ni bonus éducatif. Et cette coupure est durement ressentie par la femme au moment où elle recommence une activité professionnelle, à une position hiérarchique et à un salaire inférieurs à ceux dont elle bénéficierait si elle n'avait pas eu d'enfants. Dans une large mesure, la situation de la femme retraitée continue de dépendre de la situation de son mari.

Quoi qu'il en soit, cette fixation sur l'âge de la retraite a conduit à une solution rigide et forcément insatisfaisante: si des inégalités entre hommes et femmes existent qui justifient un âge différencié, les inégalités entre travailleurs, qu'ils soient hommes ou femmes, sont aussi choquantes mais restent ignorées. Ainsi un ouvrier qui cotise de 20 à 65 ans touchera, à cause d'une espérance de vie plus faible, moins longtemps une rente qu'un professeur d'université qui aura cotisé cinq ou dix ans de moins. On peut se demander s'il est juste de fixer un âge pareillement rigide, ou s'il ne faudrait pas aussi tenir compte, entre autres, du nombre d'années de cotisations et du genre d'activité professionnelle exercée. Des critères dont pourraient profiter les femmes — et les hommes — qui ont pourvu à l'éducation de leurs enfants, mais qui ne seraient pas une entorse au principe d'égalité, pour autant que l'éducation des enfants soit considérée comme un travail pénible. Ainsi, une femme avocate sans enfants toucherait l'AVS à 65 ans, alors qu'une ouvrière ayant eu des enfants pourrait en bénéficier quelques années plus tôt.

Au programme de la onzième révision

Ces questions ne seront évidemment pas résolues avec la dixième révision, mais doivent être portées à la table des matières de la onzième. Il est douteux que la droite revienne sur sa volonté de compenser une partie des coûts de cette révision par le passage à 64 ans pour les femmes. Les améliorations qu'elle contient incitent pourtant à ne pas tout remettre en question. Au lieu d'un référendum, inadapté à la situation parce que ne pouvant proposer autre chose

que le tout ou rien, une autre voie reste possible: admettre, dans l'attente de la révision suivante et de la recherche d'une solution plus souple, que l'âge de la retraite des femmes soit porté à 64 ans. Mais des négociations entre partis, syndicats et gouvernement devraient donner l'assurance que la loi sur l'égalité sera adoptée rapidement, dans une version proche — ou meilleure — de celle proposée par le Conseil fédéral. Cette loi permettrait de lutter concrètement contre les discriminations dont les femmes sont victimes dans le monde du travail. Le sacrifice qu'elles devraient faire en touchant l'AVS deux ans plus tard serait ainsi compensé.

On voit toutefois la faiblesse d'une pareille proposition: dans notre système politique et en l'absence de programme de législature qui engage les partis, un accord repose sur leur seule bonne foi. La gauche aurait fort à faire à négocier avec des partenaires qui ne tiennent pas absolument à ce que la dixième révision de l'AVS se concrétise et qui préféreraient que la loi sur l'égalité ne voie jamais le jour. ■

L'homme nouveau en mouvement

(cfp) Le Conseil communal de Zurich siègeait le 10 mars. Trois femmes ont saisi l'occasion pour faire une déclaration personnelle au sujet de l'élection de la nouvelle conseillère fédérale. Theres Renner, du parti des femmes (FraP), a invité ses consœurs à un vernissage à l'atelier Karin Anarchia, où elles avaient l'occasion d'utiliser l'arme ultime de la ménagère en marquant symboliquement une chemise d'homme avec un fer à repasser. Face à l'engagement des femmes et aux changements de rôles qui commencent à se dessiner, des organisations masculines se mettent sur pied en Suisse. Une première rencontre dont les femmes étaient exclues vient d'avoir lieu à Berne; des bureaux de consultation masculine se sont ouverts à Berne et à Zurich. Zoug est une pionnière en la matière. Il y a trois ans, un psychologue de la «Frauenzentrale» qui s'occupe de théra-

Des inégalités nombreuses, et de poids

Deux citations extraites du Message du Conseil fédéral du 27 avril 1990 sur la dixième révision de l'AVS:

On peut noter (...) que les perspectives économiques à moyen terme sont bonnes tant pour notre pays qu'au plan international: cela devrait faciliter la tâche de l'AVS. Il ne faut du reste pas perdre de vue que l'AVS favorise la croissance économique.

Les travaux préparatoires en vue de la dixième révision de l'AVS ont démontré que l'objectif d'un âge de la retraite égal pour les hommes et les femmes ne pouvait être dissocié de l'accomplissement du principe de l'égalité de traitement dans d'autres secteurs essentiels de la société. Or, il est démontré que les inégalités recensées au détriment des femmes sont encore nombreuses, et de poids.

pie familiale a organisé des consultations à l'intention des hommes qui désiraient parler ouvertement de leurs problèmes personnels, familiaux et professionnels. Ces consultations ont commencé en 1991, et deux jours de réflexion sur le problème de la solidarité et de la rivalité entre les hommes auront lieu le 27 et 28 mars. Deux psychologues animeront la session. *Apéro*, le supplément hebdomadaire des *Luzerner Neueste Nachrichten*, consacrait, dans son édition du 4 mars, deux pages au phénomène, sous le titre «Un nouvel homme est annoncé». Des hommes ayant fréquenté ces centres de consultation témoignent de leurs expériences, notamment de l'inconfort pour les hommes dans leur émancipation des vieux schémas. Les entretiens entre hommes ont pour but de rechercher un nouveau modèle qui ne soit ni celui du superman ni celui du pantouflard. Le dossier d'*Apéro* est complété par une liste de publications, en allemand, dont notamment *Frauen und Männer* de la conseillère nationale bernoise Gret Haller. ■

Métiers du sourire et culture générale

Radiographie et réflexions à propos du chômage dans le canton de Vaud.

(jg) Plus le chômage s'étend et plus il est opaque: il est très difficile de savoir qui sont les chômeurs. Ainsi, pour le canton de Vaud, l'Exposé des motifs du projet de loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs présente des statistiques sur la répartition des sans-emplois par groupe professionnel à fin 1992. Si l'on effectue quelques regroupements forcément approximatifs et incomplets, on aboutit au tableau suivant sur un total réel de 16 400 chômeurs:

«cols blancs»	5720
industrie	2411
hôtellerie	1459
bâtiment	1311
techniciens	1135
sans profession	1771
santé+social	467
Total	14274

Nous avons inclus dans les cols blancs toutes les professions intellectuelles, les métiers de bureau et la vente. Il est intéressant de mettre en rapport ces données avec la répartition des participants aux cours pour chômeurs en 1992, toujours pour le canton de Vaud :

langues	37 %
informatique	30 %
réinsertion	16 %
commerce, vente	10 %

De ces chiffres et du peu de choses prévisibles sur l'évolution de l'économie, il est possible de tirer quelques assertions.

- La crise a détruit beaucoup d'emplois traditionnels, de «métiers»: maçon, vendeur, dessinateur, etc. Mais ces professions sont et seront toujours nécessaires. Dans certains cas, une adaptation des qualifications est nécessaire, parfois, l'organisation du travail doit être améliorée et c'est de la compétence de l'entrepreneur.

En tout état de cause, il s'agit là d'un processus normal qui n'a pas de relation directe avec la situation économique. Ces métiers seront les premiers à

profiter d'une embellie. Il serait absurde de considérer qu'il s'agit de qualifications obsolètes.

- Les emplois à qualification moyenne du tertiaire (CFC) sont condamnés. Les métiers de proximité, les «professions du sourire», comme disent joliment les Français, seront de plus en plus présents. La fin de la bureaucratie par informatisation massive revalorise le contact direct. Ce n'est pas là une utopie soixante-huitarde, ni la promotion du développement de «petits boulots». La rentabilité d'un service financier, l'efficacité d'une entreprise de transports, la qualité du travail d'une administration seront de plus en plus liés à la capacité de comprendre les attentes du client et de briser les cloisonnements internes. Cela s'apprend comme la comptabilité.

- Les travaux peu qualifiés continueront d'exister. Ils sont les plus difficiles à rationaliser: manœuvres de chantiers ou employés de la voirie. Dans ces domaines, il est possible d'expérimenter de nouvelles formes de partage du travail. L'Etat pourrait y jouer un rôle incitatif. Chaque fois qu'une entreprise embauche des chômeurs à la suite d'une réduction du temps de travail, les pouvoirs publics pourraient prendre à leur charge pendant une année les versements sociaux correspondants de l'employeur (AVS, etc). Ce n'est qu'une idée parmi d'autres.

- Les chômeurs sont très diversifiés. Certaines professions ont besoin de formation complémentaire: un secrétaire qui ne sait pas se servir d'un traitement de texte est analphabète; d'autres ont besoin d'apprendre le contact et l'art difficile de la relation avec autrui.

Dans certains cas, il vaut mieux apprendre les langues et pour cela partir dans une autre région, un autre pays. Là aussi, ayons des idées. Pourquoi l'assurance-chômage ne financerait-elle pas une partie du salaire versé à un chômeur qui trouverait un emploi d'au

moins six mois dans une autre zone linguistique ?

- L'accroissement de la complexité du monde et la nécessaire mobilité d'esprit qui devra l'accompagner est une des seules affirmations que nous pouvons énoncer avec certitude sur l'avenir proche. La formation professionnelle est ici inutile. C'est de culture générale qu'il s'agit. Au fond les cours d'informatique et de langues sont inutiles, il faut enseigner l'histoire et la géographie. A moyen terme, c'est plus utile. ■

EN BREF

Chaque année depuis trois ans, l'entreprise Ascom organise à Berne un cycle de conférences publiques. Le sujet de cette troisième édition est l'Europe; il y sera question d'histoire, de recherche, de responsabilité politique, de protection de l'environnement, de droit du travail, de la neutralité suisse et des priorités de la politique européenne de la Suisse.

Les fans du F/A-18 organiseront eux aussi leur kermesse sur la place Fédérale à Berne le 22 mai, une semaine après la fête des adversaires de l'achat de l'avion.

Panique au centre culturel de Berthoud consacré à la culture populaire (jodel, cor des Alpes, costumes traditionnels, etc): le souverain local a refusé le million et demi qui sauverait la fondation. L'Emmental a-t-il cessé de croire au peuple des bergers ?

Les étudiants suisses ne seront plus comptés dans le contingent d'étudiants étrangers de 7% à l'Université de Constance. En revanche, ils seront soumis au numerus clausus en vigueur pour toutes les disciplines. C'est la conséquence d'un accord entre les Länder allemands, conclu à fin 1992. Les Suisses qui ont un certificat d'apprentissage peuvent y suivre un cours d'une année et obtenir une maturité professionnelle au titre d'«indigènes en formation» (*Bildungsinländer*).